

PRIMATURE

PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
DES MINISTRES**

(PP-G/TRANS N°040-2023)

Rimtalba Jean Emmanuel OUEDRAOGO

Ouagadougou, le 20 décembre 2023

Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou,
le mercredi 20 décembre 2023,
en séance ordinaire, de 09 H 00 mn à 10 H 55 mn,
sous la présidence de
Son Excellence le Capitaine Ibrahim TRAORE,
Président de la Transition, Président du Conseil des ministres.

Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour,
entendu des communications orales,
procédé à des nominations
et autorisé des missions à l'étranger.

I. DELIBERATIONS

I.1. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE

Le Conseil a adopté **deux (02) rapports**.

Le premier rapport est relatif à **deux (02) projets de décret**.

Il s'agit :

- du décret portant nomination de Membre de la Cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF) ;
- du décret portant nomination de Chef du département des analyses de la Cellule nationale de traitement des informations financières.

L'adoption de ces décrets permet la nomination de Monsieur Balandia **THIOMBIANO, Mle 49 306 B**, Inspecteur central des douanes, Membre de la Cellule nationale de traitement des informations financières pour un premier mandat de trois (03) ans et Chef du département des analyses de ladite Cellule.

I.2. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS, CHARGE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

Le Conseil a adopté **deux (02) décrets** portant respectivement nomination et renouvellement de Membres à la Commission nationale de contrôle des mandataires judiciaires.

La Commission nationale de contrôle des mandataires judiciaires a pour mission la régulation et la supervision des mandataires judiciaires agissant sur le territoire national.

L'adoption de ces décrets permet la nomination et le renouvellement de **neuf (09) Membres** à la Commission nationale de contrôle des mandataires judiciaires, conformément à la loi n°035-2016/AN du 15 novembre 2016 portant statut des mandataires judiciaires dans les procédures collectives d'apurement du passif.

II. COMMUNICATIONS ORALES

II.1. Le ministre de l'Economie, des finances et de la prospective a fait au Conseil une communication relative au marché des assurances burkinabè, exercice 2022.

Cette communication fait l'état des lieux du marché des assurances burkinabè, le bilan des activités réalisées au cours de l'année 2022 et les contributions majeures qui soutiennent les objectifs du Plan d'actions pour la stabilisation et le développement (PA-SD).

Au cours de l'année 2022, le chiffre d'affaires réalisé par le marché des assurances s'élève à **143,374 milliards F CFA** contre 124,886 milliards F CFA en 2021, soit un taux de progression de 14,80%.

Sur le plan macroéconomique, le taux de pénétration de l'assurance dans l'économie ou le rapport « prime totale sur Produit intérieur brut (PIB) » est de 1,217% en 2022 contre 1,141% en 2021, soit une variation de 0,08 point. Ce ratio, bien qu'ayant connu une hausse demeure faible.

Le secteur des assurances, compte tenu de son rôle économique et social, contribue à l'atteinte des objectifs du Plan d'actions pour la stabilisation et le développement. Cette contribution est perceptible à plusieurs niveaux.

Au cours de l'année 2022, ce secteur a mobilisé de l'épargne d'un montant de **254,268 milliards F CFA** contre 218,319 milliards F CFA en 2021, soit une hausse de 16,47%.

Les compagnies d'assurances ont payé **14,547 milliards F CFA** de taxes et impôts destinés à alimenter les caisses de l'Etat en 2022 contre 13,939 milliards F CFA en 2021, soit une hausse de 4,36%.

Dans le secteur de l'agriculture, une superficie de **20 012,95 ha** a été assurée en 2022 contre 1 305,25 ha en 2021. Le nombre de producteurs assurés est passé de 801 à 12 178 entre 2021 et 2022.

Quant aux primes collectées, elles sont passées de 14 436 065 F CFA en 2021 à **222 110 987 F CFA** en 2022.

Le Conseil félicite les acteurs pour les résultats engrangés et instruit les ministres chargés du dossier de prendre les dispositions nécessaires pour un secteur des assurances plus incitatif.

II.2. Le ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a fait au Conseil une communication relative à la participation du Burkina Faso à la 44^{ème} session du Conseil exécutif de l'Organisation du monde islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ICESCO) et à la deuxième réunion consultative des Secrétaires généraux des Commissions nationales, prévues du 16 au 18 janvier 2024 à Djeddah, au Royaume d'Arabie Saoudite.

La participation de la délégation burkinabè permettra de faire le point de la mise en œuvre des engagements de notre pays auprès de l'ICESCO dans les différents secteurs. Elle permettra également de défendre des projets sectoriels tels que la conduite du processus d'inscription des biens élémentaires du patrimoine culturel islamique du Burkina Faso sur la liste du patrimoine mondial islamique, la candidature de notre pays au Comité du patrimoine mondial islamique et de prendre en compte le Burkina Faso dans le programme de prévention de l'extrémisme violent par l'éducation.

La rencontre des Secrétaires généraux des Commissions nationales permettra d'examiner entre autres, les mécanismes de promotion du partenariat entre les Commissions nationales et l'ICESCO et le plan de travail ainsi que le budget pour les années 2024 et 2025.

L'Organisation du monde islamique pour l'éducation, les sciences et la culture compte actuellement 55 Etats membres dont le Burkina Faso qui a été l'un des membres fondateurs en 1982. Elle est une institution internationale spécialisée de l'Organisation de la coopération islamique (OCI).

III. NOMINATIONS

III.1. NOMINATIONS DANS LES FONCTIONS INDIVIDUELLES

A. AU TITRE DE LA PRESIDENCE DU FASO

- Monsieur Zakaria **SORE**, **Mle 212 563 Y**, Enseignant-chercheur, Maître de Conférence, catégorie P2, grade initial, est nommé Secrétaire général.

B. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE, DE LA DECENTRALISATION ET DE LA SECURITE

- Monsieur Aguima Abdoulaziz **YONLY**, **Mle 111 488 S**, Commissaire divisionnaire, catégorie 1, 3^{ème} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur de la réglementation ;
- Monsieur Vincent **LANKOANDE**, Adjudant-chef Major de gendarmerie, Sous-officier supérieur, est nommé Coordonnateur du Centre national de veille et d'alerte (CNVA).

C. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE

- Monsieur Ousmane Vouhibaré **SIGUE**, **Mle 91 265 B**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 10^{ème} échelon, est nommé Inspecteur technique principal du trésor ;
- Monsieur Bolo **BAZIE**, **Mle 245 207 Y**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Inspecteur technique du trésor ;
- Monsieur Boureima **KABORE**, **Mle 43 077 F**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 10^{ème} échelon, est nommé Inspecteur technique du trésor ;
- Monsieur Ali **ILBODO**, **Mle 51 203 G**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 10^{ème} échelon, est nommé Inspecteur technique du trésor ;
- Monsieur Larba **SORGHO**, **Mle 216 183 F**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Inspecteur technique du trésor ;

- Madame Agnès **SOUSSANGO/ZONGO, Mle 46 220 G**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon, est nommée Fondé de pouvoirs du trésorier des Missions diplomatiques et consulaires ;
- Monsieur Inoussa **KANTAGBA, Mle 91 965 M**, Conseiller en économie et développement, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Contrôleur interne du Projet de gestion durable des paysages communaux pour la REDD+ (PGPC/REDD+) ;
- Madame Windkouni Pélagie **ZONGO, Mle 345 338 Z**, Contrôleur du trésor, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommée Comptable principal des matières de l'Institut supérieur de l'image et du son/Studio Ecole (ISIS/SE) ;
- Monsieur Jean Marie **OUEDRAOGO, Mle 219 277 G**, Contrôleur des services financiers, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Comptable principal des matières de l'Institut des sciences et techniques de l'information et de la communication (ISTIC) ;
- Monsieur Adama **BAMOGO, Mle 334 139 F**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Comptable principal des matières de la Radiodiffusion-Télévision du Burkina (RTB) ;
- Monsieur Talata Urbain Léonce **ZOMA, Mle 229 657 J**, Contrôleur du trésor, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Comptable principal des matières de l'Ecole nationale de la garde de sécurité pénitentiaire ;
- Monsieur Abdoulaye **SENOU, Mle 96 929 M**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 10^{ème} échelon, est nommé Trésorier régional du Centre-Est ;
- Monsieur Lassané **KABORE, Mle 119 421 C**, Capitaine de police, catégorie 2, 3^{ème} échelon, est nommé Comptable principal des matières de la Direction générale de l'Académie de police ;

- Monsieur Seydou **TRAORE**, **Mle 119 410 J**, Commissaire de police, catégorie 1, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Comptable principal des matières de l'Office national d'identification (ONI).

D. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS, CHARGE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

Les personnes dont les noms suivent sont nommées Membres de la Commission nationale de contrôle des mandataires judiciaires pour un premier mandat de trois (03) ans :

Au titre du ministère de l'Economie, des finances et de la prospective :

- Monsieur Yaya **SOURABIE**, **Mle 97 961 N**, Assistant juridique.

Au titre du ministère du Développement industriel, du commerce, de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises :

- Madame Managawendé Safiata **BOUDA/OUEDRAOGO**, **Mle 345 075 G**, Conseiller des affaires économiques.

Au titre des Cours d'Appel :

- Monsieur Boureima **SANGA**, **Mle 130 350 G**, Magistrat ;
- Monsieur Ousmane **PARE**, **Mle 130 364 J**, Magistrat.

Au titre des parquets généraux, près les Cours d'Appel :

- Monsieur Damien Aimé **MILLOGO**, **Mle 130 298 P**, Magistrat.

Les personnes dont les noms suivent sont nommées Membres de la Commission nationale de contrôle des mandataires judiciaires pour une dernière période de trois (03) ans :

Au titre de la Cour des comptes :

- Madame Haoua **BARRO**, **Mle 47 703 E**, Inspecteur des impôts.

Au titre de l'Ordre national des experts comptables et des comptables agréés du Burkina Faso :

- Monsieur Koniba **SOMA**, Expert-comptable ;
- Monsieur Sompagnimdi Joseph **KAFANDO**, Expert-comptable.

Au titre du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation :

- Monsieur Souleymane **TOE**, **Mle 52 143 R**, Maître de conférences, agrégé en droit privé.

E. AU TITRE DU MINISTERE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITE URBAINE ET DE LA SECURITE ROUTIERE

- Madame Mariam **TANOU**, **Mle 231 300 T**, Attachée en études et analyses, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommée Directrice générale des études et des statistiques sectorielles.

III.2. NOMINATIONS DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Le Conseil a procédé à la nomination d'Administrateurs aux Conseils d'administration :

- du Centre régional pour les arts vivants en Afrique (CERAV/Afrique) au titre du ministère de la Communication, de la culture, des arts et du tourisme ;
- des Centres hospitaliers régionaux (CHR) de Dori, de Dédougou, de Banfora, de Ziniaré, de Koudougou, de Kaya, de Fada N'Gourma, de Gaoua, du Centre hospitalier universitaire régional (CHUR) de Ouahigouya, du Centre national de transfusion sanguine (CNTS), de l'Office de santé des travailleurs (OST) et de l'Agence nationale de gestion des soins de santé primaires (AGSP) au titre du ministère de la Santé et de l'hygiène publique ;
- de la Minoterie du Faso (MINOFA) au titre du ministère du Développement industriel, du commerce, de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises ;
- de l'Office national de la sécurité routière (ONASER) au titre du ministère des Transports, de la mobilité urbaine et de la sécurité routière.

Le Conseil a également procédé à la nomination de Présidents aux Conseils d'administration des Centres hospitaliers régionaux (CHR) de Dori, de Dédougou, de Banfora, de Ziniaré, de Koudougou, de Fada N'Gourma, de Gaoua, du Centre hospitalier universitaire régional (CHUR) de Ouahigouya, du Centre national de transfusion sanguine (CNTS), de l'Office de santé des travailleurs (OST), de l'Agence nationale de gestion des soins de santé primaires (AGSP) et de la Minoterie du Faso (MINOFA).

A. MINISTERE DE LA COMMUNICATION, DE LA CULTURE, DES ARTS ET DU TOURISME

Le Conseil a adopté **un décret** portant nomination de Monsieur Lèbouè **COULIBALY, Mle 111 106 S**, Inspecteur du trésor, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de l'Economie, des finances et de la prospective au Conseil d'administration du Centre régional pour les Arts vivants en Afrique (CERAV/Afrique) pour un premier mandat de trois (03) ans.

B. MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE

Le Conseil a adopté **trente-deux (32) décrets**.

Le premier décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs représentant l'Etat au Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Dori (CHR-Dori) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Au titre du ministère de la Santé et de l'hygiène publique :

- Monsieur Djibrilla Alou **MAIGA, Mle 99 472 K**, Médecin spécialiste en santé publique.

Au titre du ministère de l'Economie, des finances et de la prospective :

- Monsieur Youssoufou **SAWADOGO, Mle 50 055 T**, Inspecteur des impôts.

Le deuxième décret renouvelle le mandat de Monsieur Tébayéré Albert **KOBIE**, Administrateur représentant les Associations des malades au Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Dori (CHR-Dori) pour une dernière période de trois (03) ans.

Le troisième décret nomme Monsieur Djibrilla Alou **MAIGA, Mle 99 472 K**, Médecin spécialiste en santé publique, Président du Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Dori (CHR-Dori) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Le quatrième décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Dédougou (CHR-DDG) pour un premier mandat de trois (03) ans.

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT L'ETAT

Au titre du ministère de la Santé et de l'hygiène publique :

- Monsieur Didier **DIPAMA, Mle 231 504 B**, Médecin de santé publique.

Au titre du ministère de la Solidarité, de l'action humanitaire, de la réconciliation nationale, du genre et de la famille :

- Monsieur Youssion **NAPON, Mle 57 226 F**, Administrateur des affaires sociales.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES TRAVAILLEURS DE L'ETABLISSEMENT

- Monsieur Pierre **KOAMA, Mle 106 170 M**, Attaché de santé en chirurgie.

Le cinquième décret renouvelle le mandat des personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Dédougou (CHR-DDG) pour une dernière période de trois (03) ans.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT L'ETAT

Au titre du ministère de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale :

- Monsieur Alidou **OUEDRAOGO, Mle 237 986 C**, Conseiller en gestion des ressources humaines.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT L'ASSOCIATION DES MALADES

- Madame Makora Aimée Gertrude **KONDE/DAYO**, Secrétaire à la retraite.

Le sixième décret nomme Monsieur Didier **DIPAMA, Mle 231 504 B**, Médecin de santé publique, Président du Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Dédougou (CHR-DDG) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Le septième décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Banfora (CHR-BFR) pour un premier mandat de trois (03) ans.

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT L'ETAT

Au titre du ministère de la Santé et de l'hygiène publique :

- Madame Yéri Silvie **TRAORE/YOUL, Mle 231 505 K**, Médecin de santé publique.

Au titre du ministère de la Solidarité, de l'action humanitaire, de la réconciliation nationale, du genre et de la famille :

- Madame Wend-Kuuni Bernadette Marie Reine **YAMEOGO/BELEM**,
Mle 92 517 F, Administrateur des affaires sociales.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ASSOCIATIONS DES MALADES

- Madame Adidjatou **SOULAMA**.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LA COMMISSION MEDICALE D'ETABLISSEMENT

- Monsieur Sékou **TRAORE**, **Mle 118 728 V**, Médecin spécialiste en chirurgie générale.

Le huitième décret renouvelle le mandat de Monsieur Mamoudou **OUEDRAOGO**, **Mle 46 042 A**, Attaché de santé, Administrateur représentant les travailleurs de l'établissement au Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Banfora (CHR-BFR) pour une dernière période de trois (03) ans.

Le neuvième décret nomme Madame Yéri Silvie **TRAORE/YOUL**, **Mle 231 505 K**, Médecin de santé publique, Présidente du Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Banfora (CHR-BFR) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Le dixième décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs représentant l'Etat au Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Ziniaré (CHR-ZNR) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Au titre du ministère de la Santé et de l'hygiène publique :

- Madame Ouo Mireille **COULIBALY, Mle 206 880 A**, Médecin de santé publique.

Au titre du ministère de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale :

- Monsieur Inoussan **BOLY, Mle 225 935 J**, Inspecteur du travail.

Le onzième décret renouvelle le mandat de Monsieur Lamoussa Lamine **TRAORE, Mle 58 055 J**, Administrateur des services de santé, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de la Santé et de l'hygiène publique au Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Ziniaré (CHR-ZNR) pour une dernière période de trois (03) ans.

Le douzième décret nomme Madame Ouo Mireille **COULIBALY, Mle 206 880 A**, Médecin de santé publique, Présidente du Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Ziniaré (CHR-ZNR) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Le treizième décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Koudougou (CHR-KDG) pour un premier mandat de trois (03) ans.

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT L'ETAT

Au titre du ministère de la Santé et de l'hygiène publique :

- Monsieur Stéphane **ZAGRE, Mle 85 772 B**, Administrateur des services de santé.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES TRAVAILLEURS

- Monsieur Jean Chrysostome **SANFO, Mle 56 207 H**, Technologiste biomédical.

Le quatorzième décret renouvelle le mandat de Monsieur Moussa **SANA, Mle 241 911 C**, Médecin, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de la Santé et de l'hygiène publique au Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Koudougou (CHR-KDG) pour une dernière période de trois (03) ans.

Le quinzième décret nomme Monsieur Moussa **SANA, Mle 241 911 C**, Médecin, Président du Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Koudougou (CHR-KDG) pour une dernière période de trois (03) ans.

Le seizième décret nomme Monsieur Lakinapin Aboubacar **DRABO, Mle 244 934 E**, Médecin interniste, Administrateur représentant la Commission médicale d'établissement au Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Kaya (CHR-K) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Le dix-septième décret renouvelle le mandat de Monsieur Arzouma **OUEDRAOGO, Mle 46 932 T**, Médecin, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de la Santé et de l'hygiène publique au Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Kaya (CHR-K) pour une dernière période de trois (03) ans.

Le dix-huitième décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Fada N'Gourma (CHR-FG) pour un premier mandat de trois (03) ans.

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT L'ETAT

Au titre du ministère de la Santé et de l'hygiène publique :

- Monsieur Mahamady Pamiki Yaba **YARBANGA, Mle 206 891 U**, Médecin de santé publique.

Au titre du ministère de la Solidarité, de l'action humanitaire, de la réconciliation nationale, du genre et de la famille :

- Monsieur Jean-Paul **OUEDRAOGO, Mle 109 118 S**, Administrateur des affaires sociales.

Au titre du ministère de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale :

- Monsieur Yiépa Jean-Marie **BAZIE, Mle 278 892 X**, Conseiller en gestion des ressources humaines.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LA COMMISSION MEDICALE D'ETABLISSEMENT

- Monsieur Zitgnimian Souleymane **SANNE, Mle 214 847 G**, Médecin spécialiste.

Le dix-neuvième décret renouvelle le mandat de Monsieur Moussa **OUEDRAOGO, Mle 58 287 T**, Attaché de santé, Administrateur représentant les travailleurs au Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Fada N'Gourma (CHR-FG) pour une dernière période de trois (03) ans.

Le vingtième décret nomme Monsieur Mahamady Pamiki Yaba **YARBANGA, Mle 206 891 U**, Médecin de santé publique, Président du Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Fada N'Gourma (CHR-FG) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Le vingt-unième décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Gaoua (CHR-Gaoua) pour un premier mandat de trois (03) ans.

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT L'ETAT

Au titre du ministère de la Santé et de l'hygiène publique :

- Monsieur Bakary **TRAORE**, Mle **111 395 W**, Médecin de santé publique ;
- Madame Aoua **SEMDE**, Mle **231 507 U**, Assistante hospitalo-universitaire.

Au titre du ministère de l'Economie, des finances et de la prospective :

- Monsieur Sié Boniface **TIOYE**, Mle **40 437 A**, Inspecteur des impôts.

Au titre du ministère de la Solidarité, de l'action humanitaire, de la réconciliation nationale, du genre et de la famille :

- Monsieur Ollé **KAM**, Mle **51 713 L**, Inspecteur de l'éducation des jeunes enfants.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LA COMMISSION MEDICALE D'ETABLISSEMENT

- Monsieur Yacouba **CISSE**, Mle **206 918 H**, Médecin pédiatre.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES TRAVAILLEURS DE L'ETABLISSEMENT

- Monsieur Sié Rodrigue **KAMBOU**, Mle **34 796 A**, Attaché de santé en anesthésie-réanimation.

Le vingt-deuxième décret nomme Monsieur Bakary **TRAORE**, **Mle 111 395 W**, Médecin de santé publique, Président du Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Gaoua (CHR-Gaoua) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Le vingt-troisième décret nomme Monsieur Zakaria Hounténi **TOGUYENI**, **Mle 111 279 P**, Médecin de santé publique, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de la Santé et de l'hygiène publique au Conseil d'administration du Centre hospitalier universitaire régional de Ouahigouya (CHUR-OHG) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Le vingt-quatrième décret nomme Monsieur Zakaria Hounténi **TOGUYENI**, **Mle 111 279 P**, Médecin de santé publique, Président du Conseil d'administration du Centre hospitalier universitaire régional de Ouahigouya (CHUR-OHG) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Le vingt-cinquième décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration du Centre national de transfusion sanguine (CNTS) pour un premier mandat de trois (03) ans.

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT L'ETAT

Au titre du ministère de la Santé et de l'hygiène publique :

- Monsieur Fla **KOUEA**, **Mle 57 429 L**, Professeur titulaire hospitalo-universitaire ;
- Monsieur Sangoun **DILOMPO**, **Mle 46 299 G**, Attaché de santé.

**ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ETABLISSEMENTS
PUBLICS DE SOINS**

- Madame Eléonore Mpo **KAFANDO, Mle 80 531 P**, Professeur titulaire hospitalo-universitaire.

**ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ASSOCIATIONS DES
MALADES**

- Monsieur Gauthier Ulrich **SANON**.

**ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ASSOCIATIONS DE
DONNEURS DE SANG**

- Monsieur Koudougou Antoine Jean Bosco **ZOUNDI**.

Le vingt-sixième décret renouvelle le mandat de Madame Joceline Yéri Inès **KONSIMBO/KAMBOU, Mle 224 112 T**, Attaché en études et analyses, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation au Conseil d'administration du Centre national de transfusion sanguine (CNTS) pour une dernière période de trois (03) ans.

Le vingt-septième décret nomme Monsieur Fla **KOUETA, Mle 57 429 L**, Professeur titulaire hospitalo-universitaire, Président du Conseil d'administration du Centre national de transfusion sanguine (CNTS) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Le vingt-huitième décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs représentant l'Etat au Conseil d'administration de l'Office de santé des travailleurs (OST) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Au titre du ministère de la Santé et de l'hygiène publique :

- Monsieur Wasso Wenceslas **KOITA, Mle 212 353 V**, Conseiller en économie et développement ;
- Madame Antoinette **VALIAN/TOUGOUMA, Mle 49 172 N**, Médecin pédiatre.

Le vingt-neuvième décret renouvelle le mandat de Madame Sanata **KONE, Mle 91 871 X**, Administrateur civil, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de l'Economie, des finances et de la prospective au Conseil d'administration de l'Office de santé des travailleurs (OST) pour une dernière période de trois (03) ans.

Le trentième décret nomme Monsieur Wasso Wenceslas **KOITA, Mle 212 353 V**, Conseiller en économie et développement, Président du Conseil d'administration de l'Office de santé des travailleurs (OST) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Le trente et unième décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs représentant l'Etat au Conseil d'administration de l'Agence nationale de gestion des soins de santé primaires (AGSP) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Au titre du ministère de la Santé et de l'hygiène publique :

- Monsieur Noaga Célestin **YAMEOGO, Mle 82 413 B**, Médecin de santé publique ;

Le trente-deuxième décret nomme Madame Liliane Marie Aline **GOUNABOU, Mle 117 184 C**, Pharmacien spécialiste, Présidente du Conseil d'administration de l'Agence nationale de gestion des soins de santé primaires (AGSP) pour un premier mandat de trois (03) ans.

**C. MINISTERE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL, DU
COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ET
MOYENNES ENTREPRISES**

Le Conseil a adopté **trois (03) décrets**.

Le premier décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs représentant l'Etat au Conseil d'administration de la Minoterie du Faso (MINOFA) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Au titre de la Primature :

- Monsieur Zakaria **GNAMOU, Mle 332 746 X**, Ingénieur d'agriculture, en remplacement de Monsieur Ephraïm SORGHO.

Au titre du ministère de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques :

- Madame Dabou **TRAORE, Mle 47 685 F**, Administrateur des services financiers, en remplacement de Monsieur Issa SAWADOGO ;
- Monsieur Jean **SIMPORE, Mle 33 741 U**, Ingénieur d'élevage, en remplacement de Monsieur Aly ROMBA.

Le second décret renouvelle le mandat de Monsieur Mohammadou **KABORE**, Mécanicien conducteur de moulins, Administrateur représentant le personnel au Conseil d'administration de la Minoterie du Faso (MINOFA) pour une dernière période de trois (03) ans.

**D. MINISTERE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITE URBAINE
ET DE LA SECURITE ROUTIERE**

Le Conseil a adopté **un décret** portant nomination de Monsieur Christian SANDWIDI, Mle 52 175 W, Inspecteur du trésor, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de l'Economie, des finances et de la prospective au Conseil d'administration de l'Office national de la sécurité routière (ONASER) pour un premier mandat de trois (03) ans.



www.sig.gov.bf/

Le Porte-parole du Gouvernement



Rimtalba Jean Emmanuel OUEDRAOGO

Officier de l'Ordre de l'Étalon